

Direction : Social Santé Solidarité

Social, Solidarité,santé

REF : SOCIAL2006003

OBJET :Gestion des 6 logements du contingent communautaire dans le programme de 28 logements sociaux (PLS) de la SA HLM "Coopération et Famille"rue Emile Dubois à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

Vu la délibération en date du 25 mai 2004 reconnaissant l'intérêt communautaire de l'Habitat,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2004 n°335/04 de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 6 logements situés dans la Zac Emile Dubois à la Ville d'Aubervilliers.

Considérant la demande de modification présentée le 22 décembre 2005 par la SA d'HLM coopération et famille,

Vu le projet de convention modifiée,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 6 logements de la SA HLM « Coopération et Famille » situés dans la Zac Emile Dubois.

Le Maire